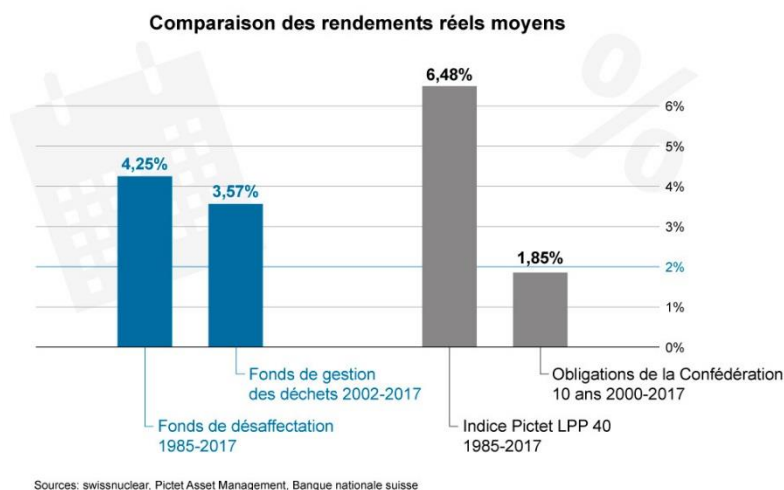


Le rendement réel de 2% – une approche conservatrice et réaliste

Performance solide des fonds de désaffectation et de gestion des déchets

Le rendement réel des fonds de désaffectation et de gestion des déchets (STENFO) prescrit légalement a été en moyenne largement dépassé par le passé malgré quelques années ayant enregistré une performance insuffisante:

- Depuis plusieurs années, le rendement réel prescrit dans l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG) n'est pas seulement atteint, il est largement dépassé. Les deux fonds tiennent ainsi le cap. La sombre période boursière du début du siècle (bulle internet 2000 - 2003 et crise financière 2007 - 2008) a même été compensée.
- Les fonds possèdent un horizon de placement à très long terme, sur plusieurs décennies. L'expérience montre qu'un rendement réel moyen de 2% est réaliste sur une période d'environ 100 ans: depuis la création des fonds jusqu'à fin 2017, le rendement réel du fonds de désaffectation s'est monté à 4,25%, celui du fonds de gestion des déchets à 3,57%. De cette façon, les rendements obtenus jusqu'ici se situaient respectivement aux alentours de 78% et de 112% au-dessus des prescriptions.



Le rendement réel de 2% est réaliste

- Dans son rapport du 18 avril 2018, le contrôle fédéral des finances (CDF) a apprécié l'évolution globalement positive du rendement des fonds sur les années. Il indique que les fonds ont nettement dépassé l'hypothèse de rendement de 2% depuis leur création. Par conséquent, selon lui, il n'est pas nécessaire de modifier la valeur de 2%.
- Dans ses «Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse, 2016», la Confédération escompte un rendement réel de 1,5%. Ce rendement réel attendu à long terme se base sur des obligations de la Confédération sans risque. Ainsi, un rendement réel de 2% pour un portefeuille de valeurs diversifié des fonds comportant, par exemple, également des actions et des titres immobiliers possédant des rendements réels nettement supérieurs, constitue un objectif prudent.
- Les indices LPP 40 (pourcentage d'actions de 40%) et LPP 60 (pourcentage d'actions de 60%) calculés par la banque Pictet présentaient pour les années 1985 à 2017 un rendement réel moyen de 5,82% et de 6,48% par an. Ces indices mesurent la performance théorique moyenne des portefeuilles représentatifs pour la stratégie de placement des caisses de pension suisses.
- Dans son expertise de 2013, Heinz Zimmermann (professeur en théorie des marchés financiers à l'Université de Bâle) arrive à la conclusion que sur la base de l'évaluation des publications empiriques récentes et de ses propres estimations, une hypothèse de rendement réel à long terme de 2% pour la stratégie actuelle peut être considérée comme conservatrice.

Les garanties supplémentaires réduisent les risques

- La taxation sur une période de cinq ans et la taxation intermédiaire en cas d'évolution insuffisante des fonds constituent des mécanismes de garantie efficaces afin d'éviter une lacune de couverture des fonds.
- Ce ne sont pas les fonds qui supportent les coûts associés à la désaffectation et à la gestion des déchets, mais les exploitants. Les fonds doivent permettre de garantir les moyens nécessaires à la désaffectation et à la gestion des déchets – sur le même principe qu'une caution de loyer ou qu'un compte de prévoyance. Ils font office d'instrument de couverture. Le risque de supporter les coûts incombe aux exploitants – et ce jusqu'à l'accomplissement de l'obligation liée à la désaffectation (en ce qui concerne les coûts liés à la désaffectation) et de l'obligation d'évacuation des déchets radioactifs (en ce qui concerne les coûts liés à l'évacuation des déchets).

Le rendement réel de 2% doit être conservé

- Les valeurs des fonds prescrites sont atteintes de manière fiable depuis plusieurs années, et même dépassées. Les deux fonds tiennent ainsi le cap.
- L'hypothèse de rendement réel est conservatrice et réaliste. Au vu des évolutions actuelles et de l'horizon de placement à long terme, rien n'indique que les années boursières difficiles ne pourront pas être compensées et les rendements réels légaux atteints.
- Au vu de l'horizon de placement à long terme, il ne paraît ni pertinent ni nécessaire de réagir aux éventuelles évolutions boursières à court terme en modifiant les rendements réels. Dans la révision de l'OFDG de 2014, le DETEC est arrivé à la même conclusion et n'a donc pas révisé les rendements réels. L'hypothèse de rendement contenue dans l'OFDG doit être évaluée sur le long terme et être adaptée. L'hypothèse de 2% actuelle est déjà conservatrice.
- Baisser le rendement réel n'est ni nécessaire ni justifié objectivement, cela aurait pour seule conséquence d'affaiblir inutilement les exploitants.

Le rendement réel des fonds de désaffectation et de gestion des déchets (STENFO) prescrit légalement a été en moyenne largement dépassé par le passé. Il est prudent et réaliste, et le restera également à l'avenir. Des mécanismes de garantie efficaces sont disponibles en cas d'évolution insuffisante des fonds – par exemple la taxation intermédiaire – afin d'éviter une lacune de couverture des fonds. Au vu de l'horizon de placement à long terme, adapter les paramètres à court terme n'est ni nécessaire ni justifié objectivement. Baisser les rendements réels se traduirait par des contributions bien trop élevées pour les exploitants, priverait inutilement ceux-ci de moyens financiers, et limiterait par là leur capacité financière